



République Française
Département de la Vienne
Arrondissement de Poitiers

COMMUNE DE BIARD

SEANCE DU 3 MAI 2017

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le 3 mai 2017 à 18H30, le Conseil Municipal de Biard, dûment convoqué les 27 et 28 avril 2017, s'est réuni à la mairie,
En séance publique, sous la présidence de Monsieur Gilles MORISSEAU, Maire.

Membres en exercice : 19

Membres présents : 12

Membres absents : 7

Membres présents :

Mmes, MM. MORISSEAU Gilles, MOREAU Geneviève, DESVIGNES Mickaël, CORBEL Stéphane, GIRAUDET Claudine, SERVAIS Françoise, PHELIPPON Jean-Luc, NEVEU Isabelle, GRAND-CLEMENT Alain, BERNARD Michèle, AUZANNEAU Chantal, LE GRASSE Jean-Pierre.

Membres absents excusés :

M. SEINE Louis-André donne pouvoir à M. MORISSEAU Gilles
Mme SEGUIN Brigitte donne pouvoir à Mme SERVAIS Françoise
Mme LEVENT Marie-Claude donne pouvoir à Mme GIRAUDET Claudine
M. THEBAULT Pierre donne pouvoir à M. DESVIGNES Mickaël
M. METIVIER Didier
M. LEROY Mickaël donne pouvoir à M. PHELIPPON Jean-Luc
M. PEYRELADE Jean-Claude donne pouvoir à M. GRAND-CLEMENT Alain.

Secrétaire de séance : M. DESVIGNES Mickaël.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 10 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2017 est approuvé à l'unanimité.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES

Sur la base du rapport du 6 avril 2017 établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges « CLETC » relatif notamment au transfert de la compétence voirie et éclairage public, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le rapport de la CLETC du 6 avril 2017 et les modifications des attributions de compensation entre Grand Poitiers et ses communes membres.

TRANSFORMATION DE GRAND POITIERS COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN COMMUNAUTE URBAINE – AVIS DE LA COMMUNE DE BIARD

Suite à la proposition de Grand Poitiers relative à la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine notamment pour accroître son rayonnement dans le paysage institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine, le Conseil Municipal, après débats, par 10 voix pour, 3 voix contre (M. Grand-Clément, M. Le Grasse, M. Peyrelade) et 5 abstentions (M. Thébault, M. Corbel, Mme Auzanneau, Mme Bernard, Mme Giraudet), donne son accord sur cette transformation.

TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UNE PASSERELLE CHEMIN DES PRES DE LA FONTAINE – CONVENTION DE TRANSFERT PARTIEL ET TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA COMMUNE DE VOUNEUIL SOUS BIARD ET LA COMMUNE DE BIARD

Dans le cadre du projet d'aménagement d'une passerelle – chemin des Prés de la Fontaine, située pour partie sur la commune de Biard et pour partie sur la commune de Vouneuil-sous-Biard, le conseil municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve le transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de la commune de Biard à la commune de Vouneuil-sous-Biard pour la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à signer la convention afférente avec la commune de Vouneuil-sous-Biard.

INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE DES EGLISES COMMUNALES – ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de fixer l'indemnité allouée à l'Abbé Claudy GUERET, gardien non résidant dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées, à 120.97 € au titre de l'année 2017, soit une revalorisation à hauteur de 1.2 % du taux fixé en 2016.

PERSONNEL – PRIME ANNUELLE DE VACANCES – ANNEE 2017

Le Conseil Municipal, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve la proposition du Maire relative à la détermination du montant de la prime annuelle de vacances allouée au personnel pour 2017, soit 1 360.00 € bruts selon des conditions de versement spécifiques.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

NEANT.

CONVENTION DE DONATION D'HABITACLES DE CABINE TELEPHONIQUE ENTRE LA SOCIETE ORANGE ET LA COMMUNE DE BIARD

Dans le cadre d'un projet d'installation de deux boîtes à livres sur la commune, le conseil municipal, après avoir délibéré, par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, approuve les dispositions de la convention relative à la donation à la commune de deux habitacles de cabine téléphonique par la Société Orange et autorise le Maire à signer ladite convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Installation d'une antenne-relais au Vignaud par Free Mobile ;
- Logement réservé place des Buis – Accueil d'une famille syrienne ;
- Organisation des élections présidentielles du 7 mai 2017 – 2^{ème} tour
- Calendrier des réunions et manifestations ;
- Centrale de Civaux – information ;
- Déploiement de la fibre optique sur la commune ;
- Parution du bulletin municipal.